

Si on laissait aux Universités le droit d'admettre les élèves à l'étude de la médecine, je comprends qu'il serait extrêmement dangereux de leur donner le droit de les admettre à la pratique ; on peut être convaincu que pas un seul ne serait refusé quelque fut son incapacité. Mais si on leur enlève le premier privilège, je ne vois pas à quel grand danger on s'expose en leur laissant le second. Il n'est pas probable en effet, que des jeunes gens instruits, en état de comprendre toute la beauté, et tout l'importance de la science médicale, capables d'apprécier la position honorable que cette profession devra leur procurer dans le monde, abandonneront, tout à coup leurs anciennes habitudes de travail, et leur amour pour la science. Ceci est à craindre seulement pour ceux qui n'ont pas une éducation suffisante. Et si l'on interrogeait les Professeurs, ils seraient unanimes à nous dire qu'ils n'éprouvent du désagrément dans ces examens qu'avec ceux dont l'éducation première fait défaut ; que ceux qui ont fait un cours d'étude complet ne se présentent jamais sans être bien préparés, et leur examen leur cause toujours beaucoup de satisfaction. Au reste, s'il y avait malheureusement quelques rares exceptions, le mal ne serait pas sans remède ; car il sera toujours facile pour un homme instruit de compléter plus tard son éducation médicale, que les égarements de la jeunesse lui auront fait négliger. De plus il ne faut pas oublier que le Bill nous donne le droit de faire les réglemens relatifs à l'instruction médicale. Nous devons par conséquent avoir un contrôle sur les Universités, nous pourrions exiger qu'elles donnent le nombre de lectures et de cours voulu, qu'elles possèdent des bibliothèques, cabinets de physique, hôpitaux, enfin tout ce qui est absolument nécessaire pour donner aux élèves une éducation médicale aussi complète que possible. Nous pourrions par conséquent toujours refuser notre licence, s'il y a lacune quelque part, c'est-à-dire, si ces Institutions ne remplissent pas les devoirs que la loi leur impose. De sorte que le danger de ce côté, s'il existe, est réduit à une si petite proportion que nous n'avons pas la moindre raison de le redouter.